

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 03 Novembre 2009 – 19 h 30**

Etaient absents : GIRAUD Marc – MOURABY Claire

EXTENSION ECOLE

Afin d'obtenir le label HQE du bâtiment (avec pour effet un taux de DGE majoré) la commune a dû faire appel à un cabinet en conseil énergétique, le cabinet ELLYPSIO. Le montant des honoraires (12 331 € ht) peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME. Le conseil sollicite par délibération une subvention au taux de 50 %.

Le permis de construire sera déposé d'ici 15 jours et l'appel d'offres à la mi-décembre

CARREFOUR CD35/VC6 lieu dit « LA CHAPELLE »

Trois entreprises ont fait une proposition de prix. L'entreprise SCREG, compte tenu de sa disponibilité et des délais d'exécution très courts et de son prix le plus bas, a été retenue pour la somme de 36 200 €.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Afin de mener à bien l'aménagement du tour du lavoir, un échange de parcelles a eu lieu entre la commune et le propriétaire riverain. Un relevé topographique a été établi, il donnera lieu à acte notarié.

CONTRATS DE PRETS

La Caisse de Crédit Agricole Centre Est, en raison des taux intéressants, est retenue pour les deux emprunts à souscrire d'ici la fin de l'année, pour travaux de voirie (2.70% pour une durée de 2 ans) et acquisition foncière (4.06% pour une durée de 20 ans).

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil doit délibérer sur une décision modificative relative à l'affectation de résultat 2008.

PARC DU VERCORS

Le CM délibère favorablement sur l'entre de la commune de VINAY dans le syndicat mixte du PNRV.

SIVOM DE LA DREVENNE

Ce jour a eu lieu une réunion du SIVOM pour que des propositions soient faites pour résoudre les problèmes de fonctionnement du matériel en commun. L'équipement de chaque commune est envisagé ; le matériel a donné lieu à une estimation. Les deux conseils municipaux doivent se prononcer sur la poursuite ou non de l'alternance d'utilisation de ce matériel.

DIVERS

Toiture de la mairie : des infiltrations d'eau ont été constatées. Une entreprise locale sera contactée pour réparation et bilan

Illuminations de Noël : la régie sera sollicitée comme chaque année pour un fonctionnement au 28 novembre.